



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze

Association Loi 1901 - JO du 28 février 1978
Association adhérente de l'Union Nationale des CPIE, reconnue d'utilité publique
Association éducative complémentaire de l'enseignement public, JO n° 17 du 25 avril 2013
SIRET : 317 401 073 00018 - Code NAF : 7022 Z

CORRÈZE

Siège social

Rue de l'Eglise

19160 Neuvic

Tél. : 05 55 95 93 79

Courriel : contact@cpicorreze.com

Site internet : www.cpicorreze.com

Mairie
19430 BASSIGNAC LE BAS

PRESTATION DE SERVICE POUR MISSION SPANC CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

BORDEREAU DE PRIX

N°	Date
22-047	07/06/2022

Objet : Contrôles SPANC

exemplaire à retourner signé

Rédacteur : Christelle PAGET

Objet	Désignation	unité	P.U € HT
Installations existantes	<u>Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes</u>		
	Le contrôle de l'existant comprend: - mise à jour des listes d'abonnés dans le logiciel AncGraph - envoi du courrier fixant un rendez-vous à l'abonné - visite de contrôle en présence du propriétaire - conseils techniques - rédaction du rapport de visite	par installation contrôlée	80.00 €
	Dans le cas d'absences répétées au rendez-vous non excusées un forfait comprenant le temps d'attente et le déplacement sera facturé	pour une habitation	15.00 €
	<u>Contrôle des installations existantes lors des ventes (obligatoire à partir du 1er janvier 2011)</u>		
Contrôles neufs	Lors des ventes le vendeur doit fournir un certificat de conformité et de bon fonctionnement de son installation récent La mission comprend une visite pour contrôler le bon fonctionnement de l'installation dès lors que le rapport à plus de 3 ans.	par installation contrôlée	90.00 €
	<u>Contrôle des installations neuves</u>		
Contrôles neufs	le contrôle comprend : - une visite de terrain pour contrôle de conception (projet travaux) - une visite en cours de travaux - l'édition des rapports en 3 exemplaires après chacune des deux visites	pour une installation neuve	200.00 €
	Pour toute visite supplémentaire	par visite	100.00 €

Antenne de Tulle

12 place Martial Brigueoleix

19000 TULLE

Tél. : 05 55 20 88 89

Fax : 05 55 20 88 90

TVA : La TVA qui s'applique sur cette mission est à 10%
Rappel : L'affranchissement est à la charge de la collectivité

Modalités de paiement du prestataire: Facturation par semestre en fonction des contrôles réalisés par le CPIE

Durée de la convention La présente convention est valable pour 2 années soit jusqu'en décembre 2024.
Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du contrat.

Pour le CPIE de la
Corrèze
La chargée d'études

Christelle PAGET



Fait à **BASSIGNAC-LE-BAS**,
le - 6 OCT. 2022

Pour le maître d'ouvrage
Le Maire
Jean-Pierre LASSERRE
(Signature précédée de la
mention "Bon pour accord")

